



CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



www.copra184.org

LETTRE D'INFORMATION N°30 - Septembre 2014

L'AUTOROUTE A104 DANS NOS VILLES : NON ! JAMAIS !

ÉDITORIAL

Parents, nouveaux habitants des villes impactées par le projet A104 :

Les forums d'associations de septembre constituent un rendez-vous important. Cette lettre d'information n°30 vous est spécialement destinée.

- Les Elections municipales de mars 2014 ont modifié, de manière significative, le paysage politique des villes concernées par le projet A104, dans le Val d'Oise et les Yvelines.
- En effet, dans plusieurs villes où les Maires étaient de farouches pro-A104, en particulier dans le Val d'Oise, certains nouveaux Elus sont maintenant contre le tracé vert et opposés au projet en zones urbanisées.
- Depuis ce changement à la tête de certaines mairies, le CO.P.R.A.184 s'investit beaucoup pour aller rencontrer ces nouveaux Elus afin d'informer, d'échanger nos arguments et d'évoquer les stratégies à suivre.
- A chaque fois, nous faisons à ces Maires les 3 demandes suivantes :
 - ✓ Vote d'une délibération par le Conseil municipal.
 - ✓ Rédaction d'un communiqué commun par les Maires opposés au projet A104.
 - ✓ Développement du « Comité des Elus contre l'A104 ».

Pour réussir ces actions nous avons besoin d'être toujours plus nombreux et nous comptons donc sur VOTRE ADHÉSION afin d'obtenir l'annulation du projet.

Christiane PARAVY
Présidente du CO.P.R.A. 184

Si le projet A104 est théoriquement repoussé à l'échéance 2030, ne nous endormons pas car il est révisable tous les 5 ans et ses fervents défenseurs agissent en coulisses pour nous l'imposer.
Notre santé et celle de vos enfants sont donc lourdement menacées.

Les menaces sur la santé, provoquées par un tel projet en zones urbanisées, sont aujourd'hui unanimement reconnues par le monde scientifique et médical :

- La pollution chimique engendrée par les gaz d'échappement et notamment les particules fines génèrent asthme, cancers ...
- La pollution par le bruit génère troubles du comportement, stress...

**Les effets de la pollution atmosphérique, en France :
42000 morts prématurés par an !**

Les objectifs du CO.P.R.A. 184 :

- Obtenir l'annulation pure et simple du projet A104 qui n'a pas sa place dans nos villes.
- Obtenir l'amélioration nécessaire du réseau routier existant et de la protection des riverains.
- Obtenir le développement indispensable des transports en commun et en particulier la réalisation de la Tangentielle ferrée entre les 2 villes nouvelles de Saint Quentin en Yvelines et Cergy.

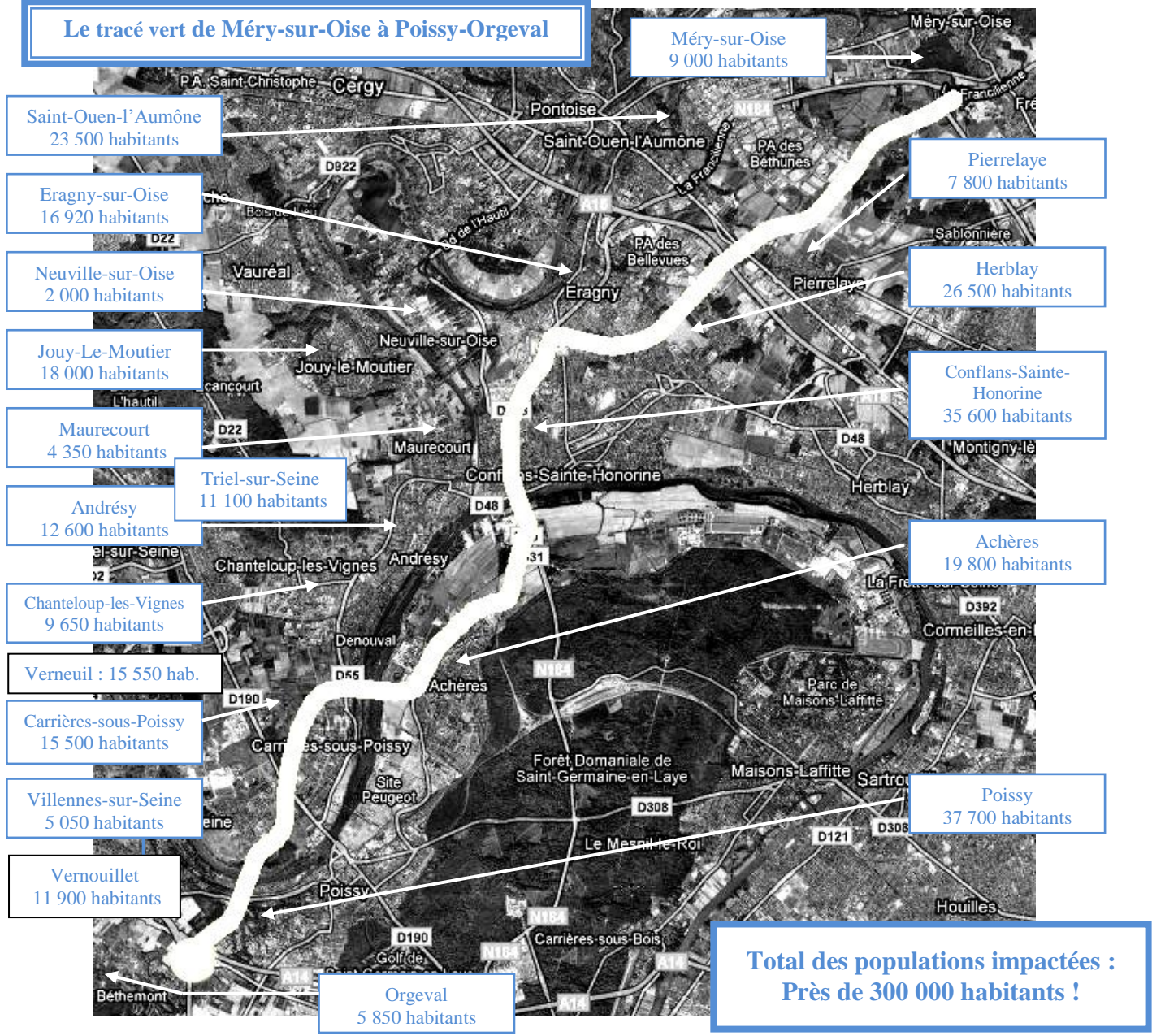
Comment les atteindre :

- Par VOTRE MOBILISATION.
- En intensifiant encore les RV avec les Elus et les Autorités de l'État.
- En argumentant techniquement et financièrement les solutions d'amélioration des déplacements.

Les actions en cours et à venir :

- Rencontres avec les nouveaux Maires opposés ou non au projet A104.
- Sensibilisation des populations lors des Forums d'associations.
- RV à venir avec les Ministres concernés.
- Participation au débat public organisé pour la partie ouest de 100ha de la « Plateforme multimodale d'Achères », appelée « PSMO » soit : « Port Seine-Métropole Secteur Ouest »).

Le tracé vert de Méry-sur-Oise à Poissy-Orgeval



Nos rendez-vous majeurs, AVEC VOUS, à partir de septembre 2014

- **Participation au Débat public « PSMO » : 8 réunions du 02 octobre au 02 décembre.**
Mobilisons-nous très fortement pour la 1^{ère} réunion de lancement de ce Débat public, le

Jeudi 02 octobre à Achères.

(Détails lieu et horaire seront connus plus tard)

- **Notre Assemblée générale ordinaire à Herblay, à 20h** (Ouvverte aux adhérents comme aux non-adhérents).

Pour cela, réservez dès à présent, sur vos agendas la date du :

Vendredi 28 novembre 2014

Votre participation sera indispensable. Début novembre, nous détaillerons les modalités pratiques correspondantes.

**MOBILISONS - NOUS MASSIVEMENT POUR OBTENIR
L'ANNULATION DÉFINITIVE DU PROJET A104**

BULLETIN D'ADHÉSION 2014

NOM : Prénom :

Tél : E-mail :

Adresse :

COTISATION ANNUELLE individuelle : 15 € familiale : 20 € de soutien € Association 25 €

Chèque libellé à l'ordre du « CO.P.R.A. 184 » et à adresser à : BP 30035 ERAGNY 95611 CERGY cedex